

Déclaration concernant la loi sur la « Régulation des agents étrangers » et la loi sur la cybersécurité 2020-2025

Mesdames et Messieurs les député(e)s de la République du Nicaragua

C'est avec une profonde inquiétude que nous avons appris l'approbation de la « loi sur la réglementation des agents étrangers », ainsi que l'approbation de la loi sur la cybersécurité 2020-2025, publiées dans *La Gaceta* (journal officiel) du 19 octobre 2020 et du 29 septembre 2020 respectivement. Cette dernière vise à criminaliser les journalistes et les médias ainsi que toute personne qui, à travers les médias numériques, exprimerait une opinion critique et non conforme à la pensée officielle. Outre ces deux initiatives, le renforcement de la législation sur le rétablissement de la peine de prison à vie pour les « crimes de haine », dont les critères sont opaques, est une autre source de préoccupation pour nous.

Nous sommes des acteurs de la solidarité internationale de divers pays européens, aussi bien des individus que des associations à but non lucratif ou des organisations non gouvernementales, qui entretiennent avec le Nicaragua des liens familiaux, culturels, intellectuels ou universitaires ; qui travaillent et favorisent les échanges dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la production, de la culture, de la défense et de la promotion des droits de l'homme, des droits économiques, des droits de l'enfant, des droits des femmes, des personnes LGBTQ+, des autochtones, des personnes handicapées, des paysans, des travailleurs, des populations vulnérables, etc.

En tant que personnes et entités solidaires, nous agissons conformément aux principes humanistes, fidèles aux convictions politiques, démocratiques et aux idéaux de justice que nous défendons également dans nos propres pays. En conséquence, nous adoptons, lorsque cela nous semble juste, une position critique qui n'est rien d'autre que la manifestation de relations entre partenaires égaux, capables de débattre sur la base des valeurs qui nous unissent.

Cette position veut se tenir à distance des stigmatisants soupçons d'ingérence qui parsèment le document législatif [sur les agents étrangers] que nous avons pu consulter. Depuis que ce projet de loi a été rendu public, ses aspects juridiques ont été analysés et les problèmes qu'il soulève par rapport à la Constitution nicaraguayenne elle-même ont été mis en évidence par des organisations nationales et internationales dont les connaissances en matière juridique dépassent les nôtres. C'est pourquoi nous ne nous aventurerons pas dans ce domaine, mais nous passerons en revue ce que la solidarité signifie pour nous.

Premièrement, il est nécessaire de préciser que la solidarité que nous pratiquons ne s'adresse pas aux États mais **aux peuples** dans leurs expressions multiples et diverses, y compris la critique de leurs gouvernements, quels qu'ils soient et quelle que soit la façon dont ils s'autoproclament. Ainsi, la proposition de loi, telle qu'elle est formulée, nous semble très similaire à ce que le président du Honduras Juan Orlando Hernández avait déclaré lorsqu'il avait qualifié de « mauvais Honduriens » celles et ceux qui, inlassablement, dénoncent la répression que subissent les personnes critiques de sa gestion gouvernementale, de la corruption et des crimes qui la caractérisent. Heureusement, les parlementaires honduriens ont eu le bon sens de ne pas inscrire dans la loi ce déchaînement verbal présidentiel.

Deuxièmement, nous pensons qu'il est important d'expliquer aux députés les plus jeunes, et surtout de rappeler aux plus âgés que, si certains individus et organisations ont commencé à s'intéresser au Nicaragua à partir de la crise qui a éclaté depuis plus de deux ans et ont été émus par les violations des droits humains, pour nombre de celles et ceux qui s'adressent à vous aujourd'hui, la solidarité avec le Nicaragua se compte en décennies. Ceux qui ont mis en place des réseaux de commercialisation du café, qui ont cherché des marchés pour exporter des bananes, ceux qui sont venus pour construire des écoles, pour enseigner, pour soigner, ceux qui ont collecté des médicaments et des fonds pour soutenir des projets, ceux qui ont promu le jumelage avec les municipalités de leurs pays respectifs, étaient-ils alors de vils « agents

étrangers » ? Ceux qui, après le 25 février 1990, ont continué à soutenir des projets d'éducation et de santé, et ont soutenu les syndicats, étaient-ils des « agents étrangers » ?

À cet égard, une fois la loi adoptée, les dirigeants syndicaux (y compris ceux qui occupent un poste au Parlement) devront-ils s'y plier et l'observer strictement ? Ceux de l'Association des travailleurs ruraux (ATC) seront-ils considérés comme des « agents étrangers » en raison des liens qu'ils entretiennent avec des organisations internationales (La Via Campesina ou la CLOC) ? Et qu'advient-il des cadres syndicaux du Front National des Travailleurs (FNT) ou de la Centrale Sandiniste des travailleurs (CST), dont les organisations disposent de budgets importants provenant des fonds des puissantes organisations internationales auxquelles celles-ci sont affiliées ?

Avec l'adoption de cette loi, toutes les organisations et/ou associations (grandes ou petites) qui, depuis nos pays, soutiennent des projets (même celles qui bénéficient de l'approbation des organisations du parti au pouvoir) devront craindre que, par le simple fait de cette collaboration, leurs partenaires nicaraguayens soient considérés comme des « agents de l'étranger ».

Troisièmement, nous sommes frappés par le fait que, dans cette proposition de loi, le secteur des entreprises est l'un des rares à être épargné par la poigne de fer qui va être imposée à d'innombrables citoyens. En d'autres termes, le grand capital, qui n'a jamais fait l'objet de notre solidarité parce que nous n'adhérons pas à un projet qui, même s'il se prétend humaniste, socialement responsable ou d'autres épithètes de même nature, place l'accumulation inégalitaire de la richesse et l'exploitation comme le pilier du fonctionnement de la société.

Un jour, le regretté Don Samuel Ruiz, évêque de San Cristóbal de Las Casas (Mexique), avait déclaré que l'on ne pouvait tergiverser avec la tâche de défendre les droits... La solidarité est due aux victimes, pas aux bourreaux. Suivant ce précepte, nous nous adressons à vous aujourd'hui, non pas pour vous exhorter, ni pour vous avertir que nous allons demander aux autorités de nos pays d'élever la voix, car, dans de nombreux cas, elles ont été pusillanimes et ont privilégié des intérêts politiques plutôt que la cohérence dans la défense des droits.

Nous sommes indépendants de nos gouvernements, nous sommes des acteurs libres de la solidarité internationale qui interagissent non pas avec des « agents étrangers » mais avec des sœurs et des frères dans le beau projet de vivre dans un monde meilleur, sans répression, basé sur la justice et non sur l'impunité et l'autoritarisme...

Pour toutes ces raisons, nous estimons que tant l'adoption de la loi réglementant les « agents étrangers », la loi sur la cybersécurité ou celle qui (r)établit des peines de prison à vie – prenant prétexte d'actes de violence condamnables pour accroître les mesures répressives de manière arbitraire – mettent en danger les idéaux de justice et de liberté que nous avons toujours défendus et qui, lorsqu'elles entreront en vigueur, représentent une menace sérieuse pour nos partenaires en tentant de briser les liens de confiance mutuelle que nous avons tissés avec eux. Par conséquent, fidèles au principe selon lequel la solidarité est un principe incontournable, nous continuerons à maintenir nos engagements et à apporter notre soutien à celles et ceux qui, à notre avis, le méritent.

Signataires :

France :Collectif de solidarité avec le peuple du Nicaragua (CSPN); France Amérique latine (FAL); Tierra y libertad para Arauco; Comité Nicaragua Occitanie. **Belgique** : Centre Tricontinental (CETRI). **Allemagne** : Nicaragua-Solidarität Berlín; Colectivo Feminista La Marimba; Informationsbüro Nicaragua e.V.; Vorstand und die Geschäftsführung von Wildwasser e.V. **État espagnol** : Feministas Aragón por Nicaragua; Raíces Solidarias, Barcelona; Feministas Autoconvocadas por Barcelona (Catalogne). **Danemark** : Comité Danés de Solidaridad con Centroamérica.